

Rando encadrée 13km "Le tour des bois de Malaguet" 20 juillet 2025



Une randonnée proposée par DENIS43160

Durée	4h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	13,20 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	294 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	294 m	Commune	Félines (43160)
Point haut	1 077 m	Région	Massif central
Point bas	956 m		



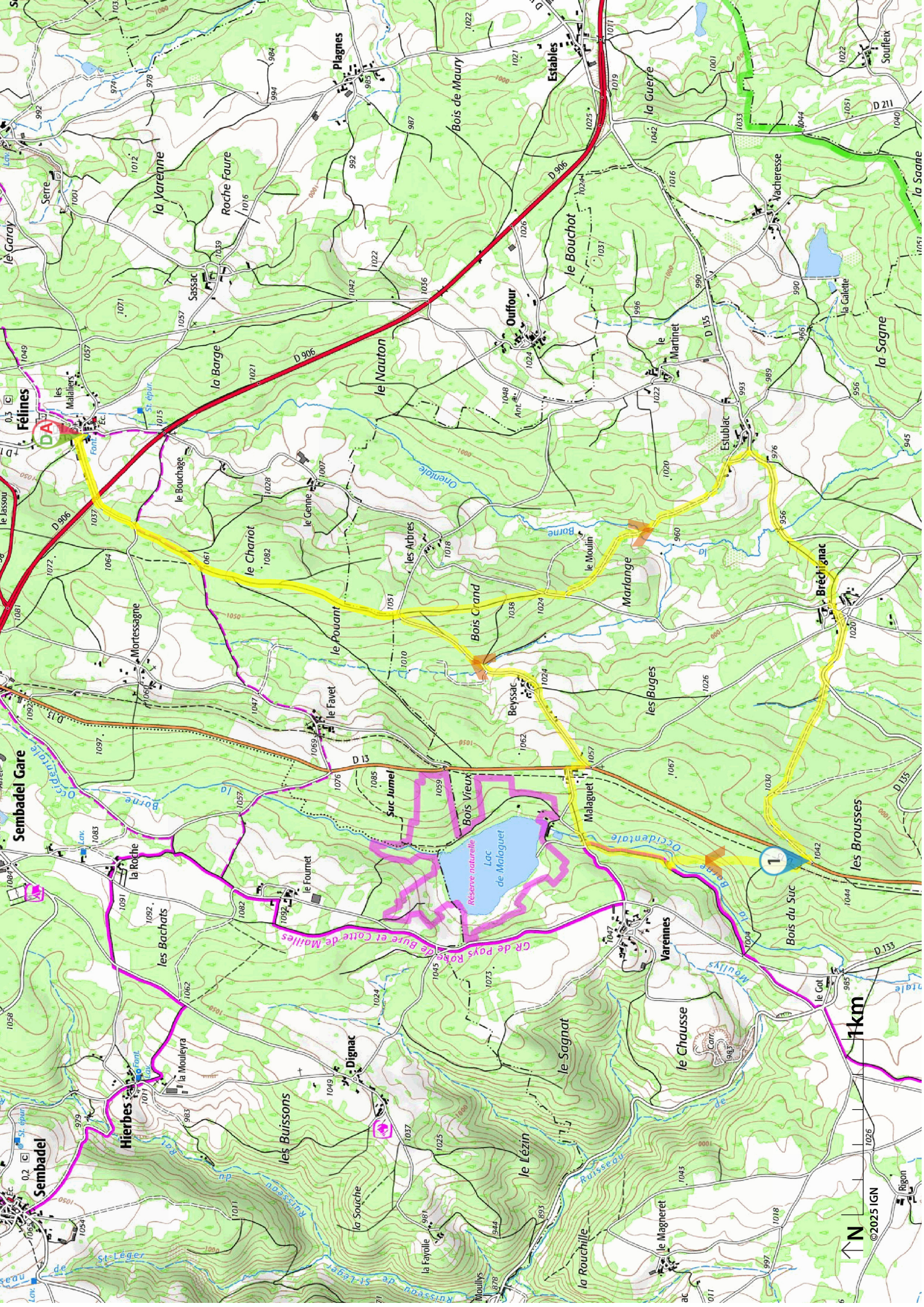
Trace n° 73009433

Description

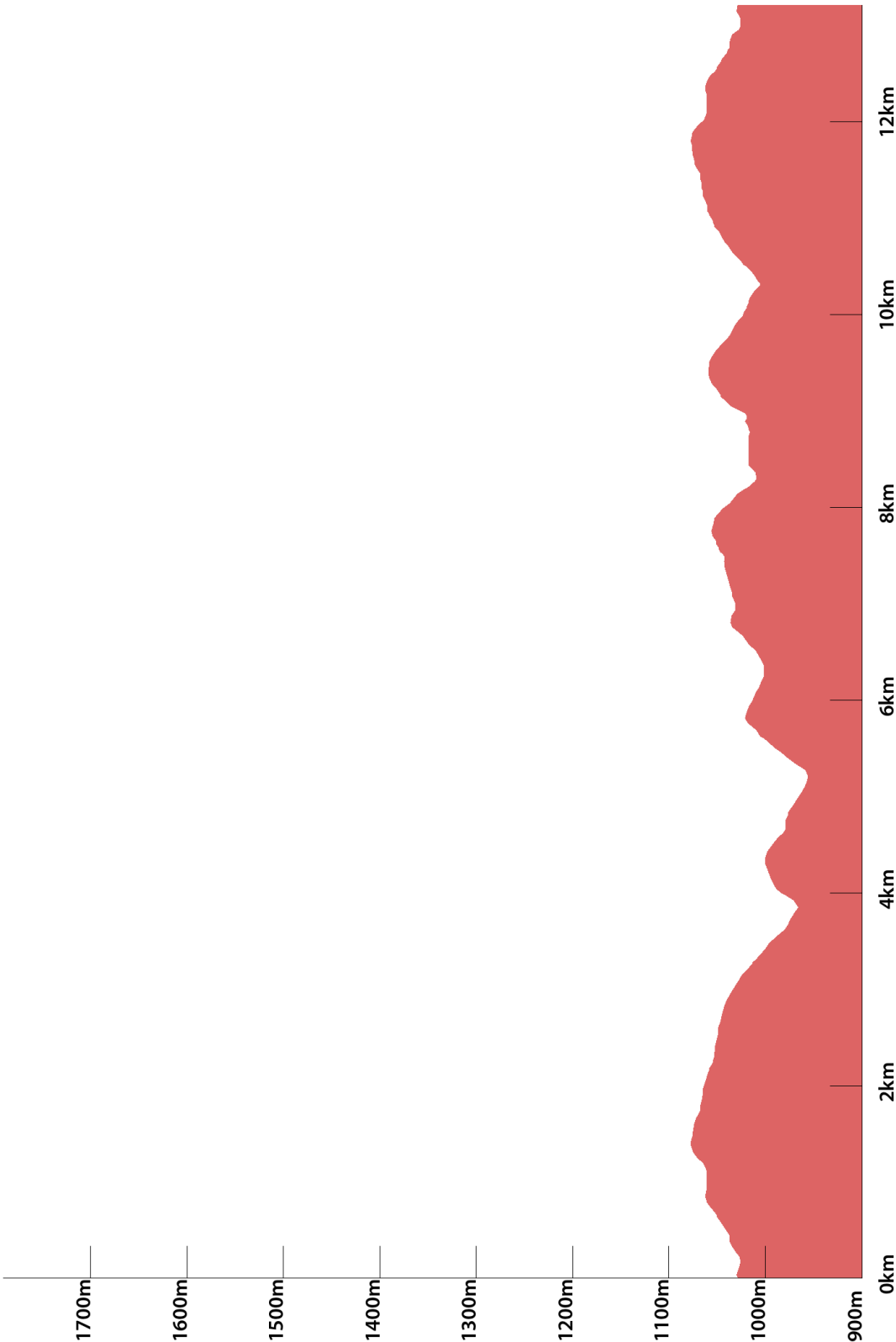
Points de passages

- D/A Départ**
N 45.271513° / E 3.743762° - alt. 1 028 m - km 0
- 1 Ravitaillement**
N 45.234278° / E 3.712734° - alt. 1 042 m - km 7.48
- D/A Arrivée**
N 45.271506° / E 3.743748° - alt. 1 028 m - km 13.2

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-73009433/>



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



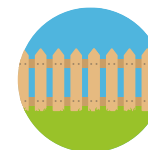
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



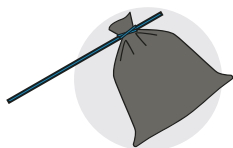
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



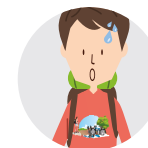
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.